



ARRÊTÉ

ANNÉE 2024 N° 0102 /MS/DC/SGM/CJ/ABMed/SA/076SGG24

Portant institution de la carte pharmaceutique en République du Bénin pour la période 2025-2027.

Le Ministre de la Santé,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
 - vu la loi n° 2021-03 du 1^{er} février 2021 portant organisation des activités pharmaceutiques en République du Bénin ;
 - vu la décision portant proclamation le 21 avril 2021, par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
 - vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
 - vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure type des ministères tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
 - vu le décret n° 2021-571 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
 - vu le décret n° 2023-422 du 26 juillet 2023 portant approbation des statuts modifiés de l'Agence béninoise de régulation pharmaceutique, désormais dénommée "Agence béninoise du Médicament et des autres produits de Santé" ;
- considérant les nécessités de service,

ARRÊTE :

Article premier

Le présent arrêté institue la carte pharmaceutique en République du Bénin pour la période allant de 2025 à 2027 telle qu'annexée au présent arrêté.

Article 2

Toute implantation d'une nouvelle officine de pharmacie tient compte de la programmation indiquée sur la carte pharmaceutique.

Article 3

Aucune autorisation d'ouverture et d'exploitation d'une officine de pharmacie n'est accordée, si le site n'est prévu dans la carte pharmaceutique.

Article 4

L'Agence béninoise du Médicament et des autres produits de santé procède à l'attribution des sites restants sur la carte pharmaceutique aux requérants non bénéficiaires de sites, après le processus d'attribution.

Article 5

Le Directeur général de l'Agence béninoise du Médicament et des autres produits de santé et les Directeurs départementaux de la santé sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 6

Le présent arrêté, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel

Fait à Cotonou, le 16 DEC 2024



Benjamin I. B. HOUNKPATIN

Ministre de la Santé

AMPLIATIONS : PR – CC – CES – AN – CS – Cabinet MS – Autres Ministères – Secrétariat commission technique – Directions centrales et techniques MS – DDS – Ordre des professionnels de la santé – Associations des professionnels de la santé – JO – Archives – Chrono



CARTE PHARMACEUTIQUE 2025-2027

N°	Dénomination	Quartier/ Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitu de	Description	Année d'exploit- ation
ALIBORI (05)									
MALANVILLE									
1.	Site de la mosquée "HUILE ROUGE"	Wouro- Yesso	MALANVILLE- KARIMAMA	Malanville (MK)	Mosquée huile rouge	11.864622	3.386835	La pharmacie peut être installée au bord de la grande voie SBEE / SONEB du quartier WOROU-YESSO sur le tronçon allant de la mosquée huile rouge jusqu'à la fin de la clôture SBEE/SONEB. La pharmacie a la possibilité de s'installer de part et d'autre de la voie et à l'intérieur, sur une distance de 100 mètres	2026
SEGBANA									
2.	Site de la grande Mosquée de LIBOUSSOU	Liboussou	KANDI- GOGOUNOU- SEGBANA (KGS)	LIBOUSSOU	Grande mosquée de Liboussou	10.921489	3.488353	La pharmacie peut être installée à partir de la grande Mosquée de LIBOUSSOU en quittant SEGBANA vers KANDI sur une distance de cinq cents (500) mètres. NB : il existait un site non encore exploité par le titulaire appelé "site du Carrefour Ségbana", Cet ancien site est maintenu avec les délimitations actuelles de la carte pharmaceutique 2021-2023.	2027
BANIKOARA									
3.	Site de la FECECAM de FONOUGO	Fonougo	BANIKOARA	FONOUGO	FECECAM de Fonougo	11,472836	2,533763	La pharmacie peut être installée de part et d'autre de la voie principale de FONOUGO, à partir de la clôture arrière de FECECAM de Fonougo en allant vers SOMPEROUKOU sur une distance d'un kilomètre trois cents (1 km,300 m) mètres. La pharmacie a la possibilité de s'installer à l'intérieur, de part et d'autre de la voie principale de Fonougo sur une distance de 200 mètres	2026

N°	Dénomination	Quartier/ Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploit- ation
4.	Site du Marché principal de SOMPEREKOU	Sompérékou	BANIKOARA	SOMPEREKOU	Marché principal de Sompérékou	11,323197	2,487874	La pharmacie peut être installée de part et d'autre de la voie bitumée "BANIKOARA-Kanki à partir du marché principal de SOMPEREKOU vers Kandi sur une distance de 1,5 km entre le marché et le CEG de SOMPEREKOU. NB : SOMPEREKOU est un Arrondissement voisin de l'Arrondissement central de Banikoara où il existe actuellement une pharmacie fonctionnelle, Le nouveau site créé (SITE DU MARCHÉ DE SOMPEREKOU) se trouve à environ 8 kilomètres de la pharmacie existante,	2026
5.	Site du Marché de SORI	Sori	KANDI- GOGOUNOU- SEGBANA (KGS)	SORI	Marché de Sori	10,718291	2,784178	La pharmacie peut être installée de part et d'autre de la voie de GOGOUNOU- BEMBEREKE sur une distance de 1,5 km du marché de SORI en allant vers Bembéréké	2027
ATACORA (04)									
TANGUIÉTA									
6.	Site de l'hôpital de TANGUIÉTA	Tanguiéta	TANGUITA- MATERI- COBLY	TANGUIÉTA	Hopital de zone	1,264675		La pharmacie sera installée de part et d'autre de la RNIE Bénin Burkina, à partir de 400 m après l'hôpital et sur une distance de 600 m dans le sens de Porga	2025
MATERI									
7.	Site du carrefour du CSC de MATERI	Matéri	TANGUITA- MATERI- COBLY	MATERI- CENTRE	Centre de Santé Communal	1,068763	10,69417 9	La pharmacie sera installée à au moins 300 m et au plus 1000 m à l'Est ou à l'Ouest du CSC, de part et d'autre de la voie quittant le CEG, passant devant le CSC et allant vers le Togo	2025
BOUKOUMBE									

N°	Dénomination	Quartier/ Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'explo- tation
8.	Site du marché de BOUKOUMBE	Boukoubmé	NATITINGOU- TOUCOUNTOU NA- BOUKOUMBÉ	Boukoubmé	Marché central	1,10191355	10,17720 683	La pharmacie sera installée de part et d'autre de la voie principale bitumée sur une distance de 700 mètres à partir du marché vers Korontière (Togo)	2025
TOUCOUNTOUNA									
9.	Site du CEG de TOUCOUNTOUNA	Toucountou na	NATITINGOU- TOUCOUNTOU NA- BOUKOUMBÉ	Boukoubmé	CEG Toucountouna	1,376263	10,48923 7	La pharmacie sera installée au bord de la voie bitumée Toucountouna - Natitingou à partir de 300 m après le CSC, allant vers Natitingou, sur une distance de 800 m (fin de la clôture du CEG) de part et d'autre de la voie.	2025
ATLANTIQUE (19)									
ABOMEY-CALAVI									
10.	Site du carrefour GBODJE	Gbodjè	ABOMEY- CALAVI-SO- AVA	GODOMEY	Carrefour Gbodjè	2.287278	6.386714	Le site est délimité sur une distance de 500m sur l'axe partant du carrefour Gbodjè en allant vers le cours secondaire l'ÎLE DES ROSES en direction du Sud	2026
11.	Site d' AKOSSAVIE	Akossavié	ABOMEY-CALA VI-SO-AVA	GODOMEY	Carrefour Akossavie	2.251249	6.405992	Le site est délimité dans un rayon de 200m du carrefour Akossavié.	2025
12.	Site du carrefour AZINMANGBA	Houimey	ABOMEY- CALAVI-SO- AVA	GODOMEY	Carrefour Azinmangba	2.237116	6.419598	Le site est délimité dans un rayon de 300m du CARREFOUR AZINMANGBA dans le quartier HOUJINMEY .	2027
13.	Site de HEVIE CENTRE	Hévié	ABOMEY- CALAVI-SO- AVA	GODOMEY	Salle du royaume des témoins de Jéhovah	2.259680	6.424112	Le site est situé de part et d'autre de l'axe principal de Hévié et s'étend sur une distance de 1km après la salle du royaume des témoins de Jéhovah en direction de Houédo.	2025
14.	Site de HOUEGA TOKPA	Houéga tokpa	ABOMEY- CALAVI-SO- AVA	TOGBA	Café bar code pin	2.306777	6.476351	Le site est situé dans le quartier HOUEGA TOKPA sur une distance de 400m avant et 400 m après la clôture du CAFE BAR CODE PIN suivant l'axe orienté Nord-Sud.	2026

N°	Dénomination	Quartier/ Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploit- ation
15.	Site du MARCHE OUEDO	Ouèdo	ABOMEY- CALAVI-SO- AVA	OUEDO	Marché de Ouèdo	2.260912	6.455686	Le site est délimité sur une distance de 2km sur la route N°30 à partir de la fin du marché de Ouèdo en direction de Hévié.	2027
16.	Site du carrefour de L'EPP OUEDO ADJAGBO	Ouèdo Adjagbo	ABOMEY- CALAVI-SO- AVA	OUEDO	EPP Ouèdo Adjagbo	2.278172	6.474879	Le site est délimité dans un demi-cercle de 500m de rayon suivant les axes faisant face au portail principal de l'EPP Ouèdo Adjagbo	2025
17.	Site du carrefour CLUB DES ROIS	Togbin	ABOMEY- CALAVI-SO- AVA	GODOMEY	Carrefour club des rois	2.330636	6.350291	Le site est délimité sur une distance de 1 kilomètre par rapport au carrefour Club Des Rois en allant à TOGBIN et sur une distance de 1 kilomètre le long de la voie pavée en allant vers Godomey-magasin	2026
18.	Site du CARREFOUR TOGBIN	Togbin	ABOMEY- CALAVI-SO- AVA	GODOMEY	Carrefour Togbin	2.308027	6.348395	Le site est délimité dans un rayon de 500m par rapport au carrefour Togbin	2027
19.	Site de l'église du christianisme céleste de ZOUNDJA CENTRE	Zoundja	ABOMEY- CALAVI-SO- AVA	ABOMEY- CALAVI	Carrefour de l'ECC	2.336649	6.493288	Le site est délimité dans un rayon de 400m par rapport au carrefour.	2027
20.	Site du carrefour ADJAGBO ZONGO	Adjagbo	ABOMEY- CALAVI-SO- AVA	AKASSATO	Carrefour Adjagbo Zongo (nouveau pont)	2.337245	6.519013	Le site est délimité dans un rayon de 500m par rapport au carrefour	2027
21.	Site de GLO GLEGBODJI	Glo Glegbodji	ABOMEY- CALAVI-SO- AVA	GLO DJIGBE	Complexe Scolaire Public Glo Glegbodji	2.287770	6.575654	Le site est délimité sur une distance de 1,5km sur RNIE2 partant du début du bâtiment du complexe scolaire en direction du marché de Glo Djigbé	2027

N°	Dénomination	Quartier/ Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploit- ation
22.	Site de la station Ewell de AGLANSA	Aglansa	ABOMEY- CALAVI-SO- AVA	AKASSATO	Station Ewell Aglansa	2.330586	6.546464	Le site est délimité sur une distance de 1,5km sur RNIE2 partant de la station EWELL d'AGLANSA en direction d'ADJAGBO	2025
ALLADA									
23.	Site du carrefour BAR CHEZ MAX		ALLADA- TOFFO-ZE	ALLADA	Carrefour bar chez max	2.140279	6.669303	Le site est délimité dans un demi-cercle de 800m suivant l'axe quittant le carrefour chez MAX II vers le tribunal de 1ère instance et l'axe perpendiculaire à ce dernier. Le côté contenant l'axe quittant le carrefour vers RNIE2 n'est donc pas inclut.	2026
24.	Site du centre de sante communal de TOFFO		ALLADA- TOFFO-ZE	TOFFO	Centre de Santé Communal de Toffo	2.111467	6.841295	Le site est situé dans TOFFO de part et d'autre de la voie passant devant le Centre de Santé Communal (CSC) de TOFFO. La pharmacie devra s'installer à 300m avant et 300m après le CSC de TOFFO dans l'arrondissement	2026
25.	Site de SEHOUE		ALLADA- TOFFO-ZE	SEHOUE	Grand Marché de Séhouè	2.269818	6.925710	Le site s'étend sur 800 de part et d'autre de RNIE2 à partir du début du marché en direction du Nord (direction opposée de la pharmacie existante)	2026
OUIDAH									
26.	Site du carrefour HOTEL TERA NOSTRA	Ouidah	OUIDAH- KPOMASSE- TORI	OUIDAH	Carrefour hôtel Terra Nostra	2.069095	6.369935	Le site est délimité de part et d'autre de la voie sur une distance de 200m avant et 800m après le carrefour suivant la RNIE1 en direction de Sègbohòuè	2026
27.	Site du carrefour GBENAN	Gbènan	OUIDAH- KPOMASSE- TORI	OUIDAH	Carrefour Gbènan (Ouidah)	2.074642	6.372030	Le site est délimité sur une distance de 600m partant du carrefour GBENAN sur la voie perpendiculaire à RNIE1 en direction de l'hôpital de zone	2027



N°	Dénomination	Quartier/ Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploit- ation
28.	Site du carrefour DELTA SAVI	Savi	OUIDAH- KPMASSE- TORI	SAVI	Carrefour Delta Savi	2.102366	6.424210	Le site est délimité sur 800 m partant du carrefour Delta en direction de l'église SACRE CŒUR DE SAVI sur RN1 et 800 m partant du carrefour delta en direction Ahôzon sur l'axe perpendiculaire à RN1.	2025
BORGOU (07)									
PARAKOU									
29.	Site du quartier WANSIROU	Wansirou	PARAKOU- N'DALI		EPP Wansirou	2,616999	9,35863	La pharmacie sera installée de part et d'autre et au bord de la voie bitumée passant devant le restaurant " LA VIEILLE MARMITE" sur une distance de 500 m des limites gauche et droite de l'EPP Wansirou	2026
30.	Site de TOUROU	Tourou	PARAKOU- N'DALI		Dispensaire de la fondation Claudine Talon	2,544812	9,344341	La pharmacie peut être installée sur une distance d'un kilomètre au bord de la voie bitumée Parakou-Djougou à partir de 300 m du dispensaire de la fondation Claudine TALON	2027
31.	Site du quartier BANNIKANI COMMISSARIAT	Bannikani	PARAKOU- N'DALI	2è arrondissement	Commissariat du 2e arrondissement de Bannikani	2,649724	9,316327	La pharmacie peut être installée sur une distance de 800 m des limites gauche et droite du commissariat et de part et d'autre de la voie non-bitumée passant devant le commissariat de Bannikani	2027
N'DALI									
32.	Site de BOKO	Boko	PARAKOU- N'DALI	SIRAROU	CEG Boko	2,625322	9,487368	La pharmacie peut être installée sur une distance d'un kilomètre au bord de la voie bitumée Parakou-N'Dali à partir du CEG BOKO en direction du centre-ville de N'Dali	2027
NIKKI									
33.	Site du " commissariat de Nikki "	Nikki-centre	NIKKI- KALALÉ- PÈRÈRÈ		Commissariat de police de Nikki	3,1898928	9,936072 6	La pharmacie peut être installée de part et d'autre et au bord de la voie bitumée N'Dali-Nikki sur une distance de 800 m	2027



N°	Dénomination	Quartier/ Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploit- ation
PERERE									
34.	Site de Pèrèrè		NIKKI- KALALÉ- PÈRÈRÈ	Pèrèrè centre	Rond-point du monument érigé pour les enfants de Pèrèrè morts pour la liberté	2,793637	2,995627	La pharmacie peut être installée au bord de l'axe non-bitumé Pèrèrè- Parakou sur une distance d'un kilomètre en direction du commissariat de police de ladite commune à partir du rond-point "monument aux enfants de Pèrèrè morts pour la liberté"	2027
BEMBEREKE									
35.	Site de la grande Mosquée de BEROUBOUAY	Beroubouray	BEMBEREKE- SINENDÉ	BEROUBOUAY	La grande mosquée de Bèroubouay	10,546257	2,728394	La pharmacie peut être installée de part et d'autre de la voie à partir du grand marché BEROUBOUAY en allant vers BEMBEREKE sur une distance de 1,5km,	2025
COLLINES (05)									
DASSA-ZOUME									
36.	Site de SOCLOGBO		DASSA - GLAZOUE	SOCLOGBO	Centre de Santé d'Arrondissement de Soclogbo	2,297011	7,773873	La pharmacie peut être installée au bord de la voie principale non bitumée reliant Dassa centre au fleuve OKPARA à partir de 300 mètres du Centre de Santé d'Arrondissement de SOCLOGBO sur une distance de 700 mètres en direction dudit fleuve	2026
BANTE									
37.	Site du quartier AKPASSI	Akpassi	SAVALOU - BANTE	BANTE	Epp Moutaye et Marché Akpassi	1,884094	8,437202	La pharmacie peut être installée au bord de la voie principale bitumée sur une distance de 1,1 km entre l'Epp MONTAYE et le marché AKPASSI	2025
38.	Site de l'Arrondissement de PIRA		SAVALOU - BANTE	BANTE	Coplexe scolaire ABC de PIRA et le Commissariat de	1,72691	8,496218	La pharmacie sera installée au bord de la voie principale bitumée sur une distance de 900 mètres entre le Complexe scolaire ABC de PIRA et le Commissariat de l'Arrondissement de PIRA	2027






N°	Dénomination	Quartier/ Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploit- ation
SAVE									
39.	Site du quartier AFIN	Afin	OUESSE - SAVE	SAVE	Paroisse Marie - Reine de la Paix (Eglise catholique)	2,501252	8,028069	La pharmacie peut être installée au bord de la voie bitumée Savé - Kétou sur une distance de 500 mètres de part et d'autre de la Paroisse catholique Marie - Reine de la Paix	2027
40.	Site de ODOUGBA	Odongba	OUESSE - SAVE	ODOUGBA	Centre de Santé d'Arrondisse- ment de Odongba	2,411959	8,495491	La pharmacie peut être installée au bord de la voie principale non bitumée à partir de 300 mètres du Centre de Santé d'Arrondissement de ODOUGBA sur une distance de 500 mètres en allant vers OUESSE centre et à 300 mètres au moins du Centre de Santé d'Arrondissement de LAMINOU	2026
COUFFO (07)									
KLOUEKANMEY									
41.	Site d' ADJAHONME	ADJAHON ME-centre	TOVIKLIN- LALO- KLOUEKANME	ADJAHONME	CEG Adjahommè Eglise catholique	7,048215	1,803976	La pharmacie peut se situer le long du goudron allant vers klouekanmey de part et d'autre sur une distance de 1 km à compter du carrefour Adjahommè.	2027
TOVIKLIN									
42.	Site de CARREFOUR KLEME-CENTRE	Klémè	TOVIKLIN- LALO- KLOUEKANME	DOKO	Centre de santé de Doko	1,8089790	6,854856 8	La pharmacie peut se situer dans un périmètre de 500 m de part et d'autre du goudron en allant vers Dogbo et en prenant comme repère le carrefour du centre de santé.	2027
LALO									
43.	Site de LALO-centre	Aigbemi	TOVIKLIN- LALO- KLOUEKANME	LALO CENTRE	Centre de santé de Lalo Radio	1,8874524	6,932514 9	la pharmacie peut se situer dans un périmètre de 500 m à partir de la radio, en allant vers KLOUEKANMEY, de part et d'autre du goudron.	2027



N°	Dénomination	Quartier/ Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploit- ation
DOGBO									
44.	Site de MADJRE	Madjre centre	APLAHOUE- DOGBO- DJAKOTOMEY	MADJRE CENTRE	Ecole primaire Centre de santé Léproserie	1.847616	6.825430	La pharmacie peut se situer dans un périmètre de 1 km de part et d'autre de la voie, à compter 200m du centre de santé de Madjré en allant vers Lalo.	2027
AKPLAHOUE									
45.	Site de KISSAMEY	Houngbame y	APLAHOUE- DOGBO- DJAKOTOMEY	APLAHOUE	Marché de Kissamey CEG de Kissamey Commissariat	1.734098	6.996110	La pharmacie peut s'installer de part et d'autre du goudron allant vers ABOMEY à partir du CEG et dans un périmètre de 500m.	2026
46.	Site d' ATOMY	Avegamey	APLAHOUE- DOGBO- DJAKOTOMEY	ATOMY	Centre de santé de l'arrondissement d'Atomey Frontière Bénin -Togo	1.640049	7.230620	La pharmacie peut s'installer du côté des poteaux électriques à partir de 200m du centre de santé en allant vers le commissariat ou vers l'arrondissement dans un rayon de 500 m dans les deux sens.	2027
DJAKOTOMEY									
47.	Site du carrefour GOHOMEY	Hagoume	APLAHOUE- DOGBO- DJAKOTOMEY	GOHOMEY	Centre de santé Médico- social APH Gohomey	1.757632	6.848925	La pharmacie peut s'installer dans un rayon de 500m de part et d'autre du carrefour le long du goudron.	2027
DONGA (03)									
DJOUGOU									
48.	Site du CARREFOUR GAH	Madima	DJOUGOU- OUAKE- COPARGO	1 ^{er} Arrondissement	Carrefour Gah/station Somayaf	1.649978	9,702447	Le site est situé de part et d'autre du tronçon Djougou-Ouaké entre le carrefour Gah et la station SOMAYAF	2027
49.	Site de L'HÔPITAL DE ZONE DE DJOUGOU		DJOUGOU- OUAKE- COPARGO		Hôpital de zone (Ordre de Malte)	1,682162	9,708611	Le site est situé de part et d'autre du tronçon Djougou-N'dali à 400m après l'hôpital de zone (en allant à N'dali) et s'étend sur une distance de 1km	2027

N°	Dénomination	Quartier/ Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploit- ation
BASSILA									
50.	Site du CARREFOUR BASSILA CENTRE		BASSILA	Bassila	Carrefour Bassila centre	1,665022	9,007617	Le site est situé de part et d'autre du tronçon Bassila-Djougou après le carrefour BASSILA CENTRE et sur une distance de 1km (en allant vers Djougou)	2025
LITTORAL (02)									
COTONOU									
51.	Site du NOUVEAU GOURON "BOURSE DU TRAVAIL"	Cotonou	COTONOU 5	11ème arrondissement	Marché des Arts du Bénin			Il peut être situé entre le Carrefour Bourse du travail et le carrefour Majestic Gbegamey, à une distance de 300 mètres de chacun des carrefours, du côté opposé au marché des arts	2025
52.	Site du CENTRE DE SANTE D'AKOGBATO	Cotonou	COTONOU 6	12ème arrondissement	Centre de santé AKOGBATO				
MONO (03)									
LOKOSSA									
53.	Site d' AGAME	Agamè	LOKOSSA - ATHIÉMÉ	Agamè	- Bureau d'arrondissem ent d'Agamè - Dépôt d'Agamè	6,7243	1,7656	La pharmacie pourra être implémentée de part et d'autre de la route principale Lokossa-Agamè, à 300 mètres avant ou après le Centre de santé sur une distance de 800 mètres.	2026
HOUÉYOGBE									
54.	Site de SE	Sè	COMÈ - BOPA - GRAND-POPO - HOUEYOGBÉ	Sè				La pharmacie peut s'installer au bord de la voie principale de Sè à une distance minimale de 500 mètres de la pharmacie existante.	2025
COME									

N°	Dénomination	Quartier/ Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploit- ation
55.	Site de GADOME	Gadomè	COMÈ - BOPA - GRAND-POPO - HOUEYOGBÈ	Comè	- Eglise Catholique Sainte Lucie de Lokossa - Centre de Santé de Gadomè	6,4018	1,9101	En partant de l'entrée de la rue de l'Eglise Catholique Sainte Lucie de Lokossa sur une distance de 300 mètres de part et d'autre de la RNIE 1 en allant vers Ouidah	2026
OUEME (10)									
PORTO NOVO									
56.	Site du Carrefour ALLOVI ATON	Kpétoukpém édé	PORTO-NOVO, AGUÉGUÉ, SÈMÈ-PODJI	2EME ARRONDISSEM ENT DE PORTO- NOVO	CEG KOUNTONG BE	6°29'51.8"N	2°38'44.9 "E	la pharmacie peut se situer dans un périmètre de 200 m du carrefour quelque soit la direction	2025
57.	Site du Carrefour KPODO	Malanwi- kpodò	PORTO-NOVO, AGUÉGUÉ, SÈMÈ-PODJI	MALANWI	Station catholique Saint Bernard	6°29'16.1"N	2°39'23.4 "E	la pharmacie peut se situer le long du goudron dans le sens allant à la station catholique St BERNARD dans un périmètre de 500 m entre l'église et le carrefour KPODO	2027
58.	Site du CEG HONVIE	Kpadovié	PORTO-NOVO, AGUÉGUÉ, SÈMÈ-PODJI	HONVIE	CEG Honvié	6°30'56.8"N	2°38'33.4 "E	la pharmacie peut s'installer dans un périmètre de 200m du carrefour du CEG HONVIE	2027
59.	Site de la Paroisse St MARTIN de Tours de HOUNSA	Godossou	PORTO-NOVO, AGUÉGUÉ, SÈMÈ-PODJI	HONVIE	Paroisse St Martin de Tours de Hounsa	6°30'40.2"N	2°38'04.9 "E	La pharmacie peut s'installer dans un rayon de 500m après la paroisse (du même côté que l'église) en quittant la voie du cinquantenaire	2026
60.	Site de AKONABOE- GBAGBO	Akonaboè- gbagbo	PORTO-NOVO, AGUÉGUÉ, SÈMÈ-PODJI	5EME ARRONDISSEM ENT DE PORTO- NOVO	Eglise évangélique des Assemblées de Dieu au bord du nouveau goudron	6°30'52.9"N	2°35'40.5 "E	la pharmacie sera située dans un périmètre de 200 m après l'église évangélique de l'assemblée de Dieu, le long du nouveau goudron, L'église es située à 01 km à partir du carrefour EL Fatteh allant à LOUHO	2026
SEME-KPODJI									



N°	Dénomination	Quartier/ Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'explo- tation
61.	Site du carrefour fin pavé de la MAIRIE DE SEME-KPODJI	Sèmè kpodji	PORTO-NOVO, AGUÉGUÉ, SÈMÈ-PODJI	SEME KPODJI	Mairie de Sèmè-Kpodji Carrefour Babahonto	6°23'00.5"N	2°36'09.3 "E	la pharmacie peut s'installer dans un rayon de 300 m de part et d'autre du carrefour	2026
62.	Site du CENTRE DE SANTE AGLANGANDAN	Ouémé	PORTO-NOVO, AGUÉGUÉ, SÈMÈ-PODJI	Sèmè-KPODJI	Centre de SANTE d'Aglangandan			Le site est situé sur la voie goudronnée Quitant le Centre de Santé de Aglangandan jusqu'au carrefour de la société de détergent (OMO CLEAN)	2026
63.	Site de PK10	Ouémé	PORTO-NOVO, AGUÉGUÉ, SÈMÈ-PODJI	Sèmè-KPODJI	Carrefour KP 10			Le site est situé au quartier PK10 coté rail allant de 500 mètres après le carrefour PK10 sur une distance de 800 mètres vers Sèkandji	2027
64.	Site de SEME OKOUN	Sèmè Okoun	PORTO-NOVO, AGUÉGUÉ, SÈMÈ-PODJI	SEME KPODJI	La place publique (place finangnon)	6°22'33.1"N	2°37'23.7 "E	La pharmacie peut s'installer dans un rayon de 500 m du carrefour de la place publique	2025
ADJARRA									
65.	Site du CARREFOUR DE L'UNIVERSITE D'ADJARRA	Alladako	AVRANKOU, AKPRO-MISSÉRÉTÉ, ADJARRA	MEDEDIONOU	Cours primaire laïque d'Adjarra Université d'Adjarra	6°31'05.9"N	2°40'37.1 "E	la pharmacie peut s'installer dans un rayon de 1 km du carrefour de la nouvelle voie bitumée (carrefour donnant accès à l'université) allant vers le marché ou dans un rayon de 500 m du carrefour allant vers Mededjonou,	2026
PLATEAU (05)									
SAKETE									
66.	Site de SAKETE	Sakete	SAKETE - IFANGNI	SAKETE 1	CEG 1 Sakete	6,733235	2,64901	La pharmacie sera située de part d'autre de la voie inter état SAKETE-POBE et entre le couvent de Egoun-goun IGBO-AGAN et le CEG 1 SAKETE.	2026
67.	Site de TAKON	Sakete	SAKETE - IFANGNI	TAKON	Marché Takon	6,658653	2,618681	La pharmacie sera située de part et d'autre de la voie TAKON-POBE à une distance de 1km en partant du marché de Takon pour la ville de SAKETE.	2025
KETOU									



N°	Dénomination	Quartier/ Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploit- ation
68.	Site de ILLARA	Illara kanga	POBE-ADJA- OUERE-KETOU	IDIGNY	Commissariat Spécial de Illara Kanga	7,413232	2,740499	La pharmacie peut être située de part et d'autre de la voie bitumée Illara-Kétou et à une distance de 1 kilomètre en partant de l'église catholique saint Joseph de Illara Kanga pour la ville de Kétou.	2025
69.	Site de KETOU	Ketou centre	POBE-ADJA- OUERE-KETOU	KETOU	Mairie	7,353157	2,613709	La pharmacie peut être située de part et d'autre de l'axe carrefour Calvaire - Maison du peuple (voie pavée) et à une distance de 1 km en partant du carrefour calvaire.	2025
70.	Site de IDIGNY	Idigny	POBE-ADJA- OUERE-KETOU	IDIGNY	CSA de Idigny	7,483161	2,714458	La pharmacie peut être située de part et d'autre de l'axe Idigny-Ayékotonian et à une distance de 1 kilomètre en partant du rond-point de Idigny pour le CSA de Idigny	2025
ZOU (11)									
ZANGNANADO									
71.	Site du CARREFOUR DE LA MAIRIE DE ZANGNANADO	Zagnanado	COVE- ZANGNANADO -OUIHI	ZANGNANADO	Carrefour mairie de Zagnanado	2.381640	7.219543	Le site est délimité sur une distance de 800m de part et d'autre, partant du carrefour en direction de Banamè sur N24 ou en direction de Kpédékpo sur RNIE4. La pharmacie doit s'éloigner au moins à 300m du Centre de Santé	2026
72.	Site de KPEDEKPO	Kpedekpo	COVE- ZANGNANADO -OUIHI		Carrefour du marché	2.501830	7.231758	Le site est situé dans un rayon de 800m autour du carrefour du marché	2026
73.	Site de BANAME	Baname	COVE- ZANGNANADO -OUIHI	BANAME	Centre de sante Banamè	2.332890	7.322948	Le site est délimité dans un rayon de 2Km autour du carrefour Banamè, La pharmacie doit s'éloigner de 300m du Centre de Santé.	2026



N°	Dénomination	Quartier/ Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploit- ation
ABOMEY									
74.	Site de la PLACE SAGBOALIHO	Sagboaliho	DJIDJA- ABOMEY- AGBANGNIZOU N	DJEGBE	Place Sagboaliho	7.166622	2.029810	Le site est délimité dans un rayon de 500m par rapport au carrefour de la Place Sagboaliho	2027
75.	Site de l' Axe Zounzonmè-Agnangnan	Zounzonmè/ Agnangnan	DJIDJA- ABOMEY- AGBANGNIZOU N	ZOUNZONME/ HOUNLI	Carrefour Zounzonmè/ Carrefour Agnangnan (Station JNP)	2.002013/ 1.983499	7.159969 / 7.168481	Le site est délimité sur une distance de 3Km partant de 300m avant le carrefour Zounzonmè à 300m après le carrefour Agnangnan.	2026
DJIDJA									
76.	Site de Mougnon	Mougnon	DJIDJA- ABOMEY- AGBANGNIZOU N	MOUGNON	Carrefour Mougnon	2.014661	7.239032	Le site est délimité dans un rayon de 1Km du carrefour Mougnon. Sans se rapprocher de moins de 300m du Centre de Santé Mougnon.	2025
77.	Site de SETTO	Setto	DJIDJA- ABOMEY- AGBANGNIZOU N	SETTO	Marché Setto	2.0722864	7.498799 3	Le site est délimité dans un rayon de 1Km autour du marché.	2027
BOHICON									
78.	Site de DOKON	Dokon	ZOGBODOMEY -BOHICON-ZA- KPOTA	BOHICON 2	Carrefour Koclokpokon	2.062486	7.160757	Le site est délimité dans un rayon de 500m du carrefour Koclokpokon.	2026
79.	Site de la GARE PARC A BUS DE BOHICON	Sodohome	ZOGBODOMEY -BOHICON-ZA- KPOTA	SODOHOME	Gare parc à bus	2.089091	7.182984	Le site est délimité sur une distance de 500m avant et après le parc à bus de Bohicon	2025
80.	Site de AIWEMIN	Aiwemin	ZOGBODOMEY -BOHICON-ZA- KPOTA	BOHICON 1	Carrefour Place Jarre Trouée	2.073526	7.160416	Le site est délimité sur l'axe carrefour Place Jarre Trouée-carrefour Sodohomé partant de 500m après le carrefour Place Jarre Trouée sur une distance de 1Km en direction de Carrefour Sodohomé	2027
ZOGBODOMEY									



N°	Dénomination	Quartier/ Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploit- ation
81.	Site de la GARE ROUTIERE CANA	Cana	ZOGBODOMEY -BOHICON-ZA- KPOTA	CANA	Gare routière	2.094039	7.117491	Le site est délimité sur RNIE2 et s'étend sur 1Km avant et après la gare routière de Cana	2025
Sites reconduits des précédentes cartes pharmaceutiques									
82.	Site de ANGARADEBOU	Angaradebou	Kandi-Gogonou- Ségbana		Centre de santé de Angaradebou	11,31612	3,03788	La pharmacie peut être installée entre la maternité et le dispensaire de la localité à une distance de 500 mètres de part et d'autre des deux formations sanitaires.	2025
83.	Site de COBLY	Cobly	Tanguiéta-Matéri- Cobly		Mairie de Cobly	10,870	1,0076	Le site est situé au bord de la route nationale n°9 entre la mairie de Cobly et le point d'intercession menant au centre de santé communale	2025
84.	Site du marché GOGOUNOU	Gogounou	KGS		Marché Gogounou	10,84985	2,83888	La pharmacie peut être installée de part et d'autre de la RNIE Bénin-Niger à partir de 300 mètres avant la maison des jeunes jusqu'à 500 mètres après la maison des jeunes dans le sens Parakou-N'dali. La limite du site coïncide avec la fin de la clôture du poste de perception (côté Nord)	2025
85.	Site de INA	Quartier Ina	Bembèrèkè- Sinendé		Entrée du complexe scolaire Ina A et B	9,79645	2,99274	La pharmacie peut être installée dans un rayon de 500 mètres par rapport au carrefour de la localité menant à la Mairie de la Commune de Pérère.	2025
86.	Site de KARIMAMA	Hari Gnai	Malanville- Karimama		Centre de santé de Karimama Commissariat de Police Républicaine	12,06515	3,18523	La pharmacie sera installée sur le tronçon compris entre les bureaux communaux de la police républicaine et le centre de santé de Karimama. Mais elle devra être éloignée d'au moins 300 mètres dudit centre de santé, les deux lieux de référence (PR et CS) étant distants de 1,1 Km	2025
87.	Site de SIKKI	Sikki peulh	Bembèrèkè- Sinendé		Hôpital Sikki peulh			La pharmacie sera installée dans un rayon de 800 mètres par rapport au point d'entrée, allant vers l'hôpital Sikki peulh.	2025



N°	Dénomination	Quartier/ Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploit- ation
88.	Site de SINENDE		Bembèrèkè- Sinendé		Rond-point de la ville	10,34553	2,73654	La pharmacie sera installée dans un rayon de 500 mètres par rapport au rond-point de la ville	2025
89.	Site du CARREFOUR SEGBANA	Goro-Bani	Kandi-Gogounou- Segbana		Carrefour Segbana	10,9279	3,69204	La pharmacie sera installée au carrefour Segbana avec la possibilité de s'implanter à 500 mètres avant ou après ledit carrefour, à droite ou à gauche de la voie bitumée.	2025
90.	Site de PEHUNCO	Sinawouraro u	Kouandé- Pehunco-Kérou		Centre de Santé communal (CSC) Pehunco	10,2287	1,9997	Le site est situé sur la RN7 à 400 mètres au moins de part et autre du CSC de Pehunco sans dépasser une distance de 800 mètres du CSC.	2025
91.	Site de ATHIEME CENTRE	Athiémé centre		Athiémé	Carrefour de l'EPMB temple Bethel de Athiémé	6,5825	1,6680	La pharmacie sera installée dans la ville de Athiémé dans un rayon de 500 mètres par rapport au carrefour de l'EPMB Temple BETHEL et distante d'au moins 300 mètres du Centre de Santé d'Athiémé.	2025
92.	Site de BONOU CENTRE	Bonou centre		Bonou	Centre de santé communale (CSC) de Bonou	6,9078	2,4525	La pharmacie sera installée dans la ville de Bonou dans un rayon de 500 mètres du carrefour central de Bonou et doit être éloignée d'au moins 300 mètres du Centre de Santé Communale (CSC) de Bonou	2025
93.	Site du carrefour FIN PAVE AGBOKOU 2	Agbokou 2	Porto- Novo_Aguégnés Sèmè-Kpodji		Carrefour fin pavé Agbokou 2	6,4663	2,6548	Le site est situé dans un rayon de 400 mètres par rapport au carrefour fin pavé du quartier Agbokou 2.	2025
94.	Site du collège « NOTRE DAME DE LOURDE ANNEXE »		Porto- Novo_Aguégnés Sèmè-Kpodji		Collège « notre dame de lourde annexe »			La pharmacie peut être installée au bord et de part et d'autre de la voie reliant le « carrefour Y » et le Collège « notre dame de lourde annexe »	2025
Sites devenus vacants à la suite des autorisations de transfert									
95.	Site de DJIDJA				Centre de santé de Djidja			Djidja La pharmacie sera implantée dans l'arrondissement de Djidja, mais distante d'au moins trois cents (300) mètres du Centre de Santé.	2025



N°	Dénomination	Quartier/ Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitu de	Description	Année d'exploit- tation
96.	Site de VOSSA				Marché de Vossa			La Pharmacie peut être installée de part et d'autre de l'Avenue de l'Ouémé (double voie allant de Gbèdjomédé à Vossa) à partir de 500 mètres après le rond-point de Gbèdjomédé jusqu'à la fin de la voie pavée passant devant le marché de Vossa	2025
97.	Site de SEKANDJI				CEG Sèkandji			La pharmacie peut être installée au bord et de part et d'autre de la voie du CEG de Sèkandji sur le tronçon allant dudit CEG jusqu'au pont Alanmadossi	2025
98.	Site de AGBODJEDO				Site actuel de la pharmacie Agbodjèdo			La pharmacie peut s'installer au plus à 200 mètres de part et d'autre de l'emplacement actuel de la pharmacie	2025
99.	Site de KILIBO				Centre de santé de Kilibo			La pharmacie peut être installée à au moins 600 mètres de part et d'autre du marché de Kilibo	2025

